



HABILITATION ÉLECTRIQUE : ÉLECTRICIEN H1 H1V H2 H2V

OBJECTIFS

- Etre capable de respecter les consignes de sécurité définies par la publication UTEC 18-510 dans le cadre de la brochure ED 6127 de l'INRS.
- Etre capable d'appliquer ces prescriptions aux domaines et situations propres à son environnement de travail.
- Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique à son salarié.

CONTENU

- * Identifier les dangers liés à l'électricité : Effets du courant sur le corps humain, différents cas de mise sous tension, la loi d'Ohm et le corps humain, statistiques d'accident.
- * Maîtriser les éléments fondamentaux de terminologie : Grandeurs électriques, classes de tensions, opérations, zones d'intervention.
- * Maîtriser l'environnement réglementaire : Normes et décrets, éléments de la norme NF C18-510. Le principe de l'habilitation électrique. Délivrance et domaine de validité.
- * Analyser les risques et la mise en œuvre des principes généraux de prévention.
- * Surveiller des opérations.
- * Mettre en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.
- * Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser.
- * Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.
- * Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.
- * Maîtriser l'emploi des matériels de mesure et de sécurité : Les indices de protection et classes de matériels électriques, les transformateurs de sécurité, les appareils portatifs, les équipements de chantier, les règles de sécurité liées à l'emploi de matériel de mesure : multimètre, transformateurs

de courant, oscilloscope, mégohmmètre, les équipements de sécurité : gants, casques, lunettes, tabourets, perches, vérificateurs.

* Citer les différents travaux hors tension (avec ou sans la présence de pièces nues sous tension).

* Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations.

* Apprécier le domaine d'intervention d'une personne habilitée H1, HIV, H2, H2V, HE et HC

- Les manœuvres,
- Les zones d'intervention et de voisinage,
- Etudes de cas : limites d'intervention,

vérification des conditions de sécurité.

* Prescriptions d'exécution des travaux.

* Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.

* Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification, risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.

* Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...

* Instructions de sécurité spécifiques aux essais.

* Équipements de travail utilisés : risques, vérification, identification, utilisation.

* Conduite à tenir en cas d'accident : incendie sur un ouvrage électrique ; incendie au voisinage d'un ouvrage électrique. Déclenchement du système de coupure. Soins à donner aux électrisés : interventions élémentaires ; rôle du secouriste ; étude de cas.

* Evaluation des savoirs.

* Evaluation des savoir-faire.

PRÉ-REQUIS

Electriciens. Cette habilitation est destinée aux personnels en charge de travaux d'ordre électrique.

PUBLICS

Salarié ou "en activité"

VALIDATION

Autre certification

MODALITÉS DE VALIDATION

Le Greta délivre un avis destiné à l'employeur qui habilite sur le poste de travail

SERVICES VALIDEURS

Le Greta délivre une attestation des acquis

TARIF

Consulter le Greta

DURÉE INDICATIVE

21 heures

A NOTER

VALIDATION : une évaluation théorique et pratique est réalisée afin d'émettre un avis qui sera remis à l'employeur et lui permettra de délivrer l'habilitation.

Contacts

GRETA GRENOBLE

Centre Permanent du Bâtiment, Grenoble

75 bis avenue Rhin et Danube

38100 GRENOBLE



GRETA NORD ISERE

Lycée Général Elie Cartan

Lycée Général Elie Cartan

38110 La Tour-du-Pin

